

Apporter un soutien aux personnes suicidaires

Objectif

Ces conseils proposent des pistes d'accompagnement aux pasteurs lorsqu'une personne exprime des pensées suicidaires ou présente un risque d'automutilation. Les situations de crise se caractérisent souvent par un manque de clarté et un caractère urgent. Les pasteurs sont appelés à offrir une présence apaisante, à garantir la sécurité et à faire appel à une aide appropriée, tout en respectant la dignité inhérente à chaque personne. Ces conseils ne remplacent pas une intervention d'urgence ou en santé mentale.

Réponse immédiate en cas de crise

- Écoutez calmement; ne paniquez pas et ne portez pas de jugement
- Posez directement des questions sur les pensées suicidaires, les projets et l'accès à des moyens concrets
- Évaluez l'urgence du risque
- Ne laissez pas la personne seule si le danger est imminent
- Faites appel aux services d'urgence ou à des professionnels de la santé mentale si nécessaire
- Organisez un suivi dans les 24 à 48 heures

Attitude pastorale

- Calme, attentive, compatissante
- Prenez la souffrance au sérieux

- Reconnaissez la souffrance sans la minimiser ou faire de théologie
- Mettez l'accent sur la proximité et la sollicitude de Dieu
- Offrez votre présence et de l'espoir sans promettre de solution rapide

Mesures concrètes

- Posez directement des questions sur les pensées, les intentions, les projets et les moyens concrets
- Évaluez le niveau de risque et l'urgence de la situation
- Veillez à ce que la personne ne soit pas laissée seule si un risque existe
- Contactez les services d'urgence en cas de danger imminent
- Élaborez un plan de sécurité de base :
 - Identifiez des ressources fiables
 - Limitez l'accès aux moyens potentiellement mortels dans la mesure du possible
 - Documentez les références et le suivi

Ce qu'il faut éviter

- Les spéculations théologiques sur la souffrance ou la volonté de Dieu; les spéculations sur le sort éternel en cas de suicide
- Minimiser la souffrance et dire des platitudes
- Promettre la confidentialité lorsque la sécurité est en jeu
- Se présenter comme le seul soutien
- Spéculer sur le destin éternel

Quand faire appel à d'autres personnes

- Danger immédiat : services d'urgence (obligatoire)
- Risque persistant : professionnels en santé mentale
- Avec le consentement de la personne : membres de la famille ou amis de confiance
- Après une tentative ou un décès : soutien aux personnes en situation de crise ou en deuil

Soins continus

- Prévoyez des suivis réguliers
- Encouragez le soutien de la communauté
- Affirmez clairement que le suicide n'est pas un péché impardonnable
- Prenez soin des proches après une tentative de suicide ou un décès